



Desavoeu paternité d'un enfant non biologique

Par **quesscla**, le **09/04/2016** à **07:07**

Bonjour,

j'ai reconnu un enfant en 1971 dont je n'étais pas le père biologique. Divorcé en 1972, dispensé de pension alimentaire et de droit de visite je n'ai jamais eu de relations ni de contact avec cet enfant. Arrivant en fin de vie, comment obtenir un desavoeu de paternité afin de protéger mes enfants biologiques pour ma succession.

Merci de votre aide

Par **youris**, le **09/04/2016** à **09:56**

bonjour,

vous devez faire une action en contestation de paternité auprès d'un tribunal mais cette action est enfermée dans un délai.

voir ce lien:

<http://www.legavox.fr/blog/mailys-dubois/contestation-paternite-attention-delai-11910.htm#.Vwi0xvmLRxA>

salutations